

## INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE PARCELLES AGRICOLES

ZONE CONCERNEE : 95 - 93



Pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques, l'information ci-dessous permet d'identifier celles sur lesquelles un traitement est probable dans la période précisée : les barres indiquent le niveau de probabilité de traitement.

Cette information est réalisée notamment à partir de l'analyse de risque des Bulletins de Santé du Végétal pour une situation moyenne du département. Il est possible que la situation sanitaire propre au contexte d'une parcelle nécessite une intervention particulière sur celle-ci.



**Bon à savoir :** Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.

Pour des compléments sur le type de traitement ou la situation sanitaire, se référer au calendrier prévisionnel des traitements ou au Bulletin de Santé du Végétal cité : <https://idf.chambre-agriculture.fr/produire-innover/espace-pedagogique/lactualite-agricole/>

BSV N° 12 du

29/6/2023 (validité: jusqu'au prochain BSV)

MARAICHAGE

